

Votre référent* : Céline LE ROUX

Adresse : 2, rue Victor Hugo
35170 Bruz

Tél : 02.22.74.03.22

Email : bruz@apef.fr

Site web : www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP502929995

Organigramme :

Directeur : Hervé LEPIEZ

Directrice commerciale : Pascale LEPIEZ

Chargée d'accueil : Mélanie GEORGES

Responsable d'agence : Aurélie CHEDMAIL

Coordinatrice de secteur : Céline LE ROUX

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

Bus STAR : Ligne 57, 59, 91
Arrêt : Victor Hugo



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

BRUZ - Cantons de Bruz, Guichen, Janzé, Bain de Bretagne, Châteaugiron

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM.

Conseil Départemental : 1, Avenue de la Préfecture 35040 RENNES

DREETS : 3B, Avenue de Belle Fontaine 35510 CESSON SEVIGNE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un crédit d'impôts de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Etablissement d'un devis gratuit et personnalisé au consommateur dans le cadre d'une proposition de prestation ou un ensemble de prestation dont le prix total est supérieur à 100€ ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et le détail des formules (le cas échéant).
- ✓ Pour un accompagnement dans l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter les personnes qualifiées.





TARIFS APPLICABLES AU 1 mars 2022

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE * APEF BRUZ



	TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC	TTC APRES CREDIT D'IMPOTS
MENAGE REPASSAGE			
Détente	24,18 €	26,60 €	13,30 €
Bien-être	25,14 €	27,65 €	13,83 €
Evasion	26,09 €	28,70 €	14,35 €
Ponctuel	29,00 €	31,90 €	15,95 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide + accompagnements	26,09 €	28,70 €	14,35 €
Assistance + accompagnements	27,20 €	28,70 €	14,35 €

Détail des formules en annexe

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP			
Aide + accompagnements	26,09 €	28,70 €	14,35 €
Assistance + accompagnements	27,20 €	28,70 €	14,35 €

Détail des formules en annexe

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	26,09 €	28,70 €	14,35 €
Garde d'enfants + 3 ans	25,14 €	27,65 €	13,83 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	29,00 €	31,90 €	15,95 €

3 enfants maximum - Détail des formules en annexe

JARDINAGE			
Ponctuel	36,00 €	43,20 €	21,60 €
PACKS			
10h (410€ TTC - 341,67€ HT)	34,17 €	41,00 €	20,50 €
15h (600€ TTC - 500,00€ HT)	33,33 €	40,00 €	20,00 €
20h (780€ TTC - 650,00€ HT)	32,50 €	39,00 €	19,50 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	39,27 €	43,20 €	21,60 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 19,90€ TTC - 16,58 HT)

Assistance informatique (42,10 € TTC - 35,08 € HT) Soutien scolaire (29,90 € TTC - 27,18 € HT) Cuisine à domicile (36,30 € TTC - 33,00 € HT) Cours de gym à domicile (52,90 € TTC - 44,08 € HT) Présence à domicile (36,80 € TTC - 30,67 € HT) Démarches administratives (34,70 € TTC - 31,55 € HT) Cours de musique à domicile (42,60 € TTC - 35,50 € HT) Mise en beauté pour personnes dépendantes (52,90 € TTC - 48,09 € HT) Garde d'animaux de compagnie pour personnes dépendantes (28,30 € TTC - 25,73 € HT) Collecte repassage (29,80 € TTC - 27,09 € HT)

Offre spéciale : Découvrez ServiceBox sur www.servicebox.fr et offrez du temps libre à vos proches.

(1) Intervention en mode prestataire

Majoration de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais de gestion administrative (mensuel) : 8,00 € TTC - (6,67 € HT)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations 0,65 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais d'enlèvement des déchets verts: 5€ TTC (4,17€ HT) par remorque d'un poids < à 50Kg; 35€TTC (29,17€ HT) par remorque d'un poids > à 50Kg

Frais d'intervention : 2,00€ TTC (1,67€ HT) par intervention





TARIFS APPLICABLES AU 1 mars 2022

FICHE DE PRESENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE * APEF BRUZ



		TARIFS HORAIRES HT	TARIFS HORAIRES TTC
CONSEIL DEPARTEMENTAL			
 APA. ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est égale à 100%. Il comprend le tarif APA (22€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 3,90€ TTC Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la prise en charge du Conseil Départemental est inférieure à 100%. Il comprend le tarif APA (22€ TTC) + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 6,90€ TTC	24,55 €	25,90 €
 PCH. PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental (22€ TTC) + 3,90€ TTC	24,55 €	25,90 €
CAISSES DE RETRAITE			
 ARDH. L'AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION	Ce dispositif attribué par la CARSAT/CNAV, permet de bénéficier d'aide à domicile à la sortie d'une hospitalisation. ✓ Etre retraité du régime général de + 55 ans ✓ Avoir un besoin temporaire et urgent d'aide à domicile après hospitalisation ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA ou de la PCH ✓ Ne pas bénéficier d'une hospitalisation à domicile ✓ Ne pas relever de soins palliatifs	22,27 €	24,50 €
 PAP. PLAN D'AIDE PERSONNALISÉ AU MAINTIEN À DOMICILE	Aide financée par les caisses de retraite (CARSAT/CNAV, MSA, SSI), attribuée aux personnes âgées relativement autonomes (GIR 5 et 6) mais nécessitant une aide lorsque leurs fragilités compromettent le maintien à domicile. ✓ Avoir 75 ans et plus ✓ Ne pas disposer déjà de l'APA, ACTP, MTP ou PSD	22,27 €	24,50 €
CNRACL.	Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.	22,27 €	24,50 €
CNMSS.	Caisse nationale militaire de sécurité sociale.	22,27 €	24,50 €

(*) Intervention en mode prestataire - majoration de 25% des heures de nuit (21h - 6H), dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

